

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33. A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Juillet 1879.

Bulletin politique.

Sous le titre : MONARCHIE ET NON MONOCRATIE, le Soleil a publié l'article suivant :

« On nous demande quelle Monarchie nous voulons. »

« Nous l'avons dit vingt fois, mais nous ne demandons pas mieux que de le redire. »

« Nous voulons la Monarchie fondée sur le principe de l'hérédité, parce que ce principe seul peut donner au pouvoir, dans un pays comme la France, les garanties de stabilité qui lui sont indispensables. Mais nous voulons en même temps la Monarchie consolidée par l'union de tous les conservateurs, abritée par les plis du drapeau national, entourée de toutes les libertés modernes. »

« C'est la Monarchie que Louis XVI avait rêvée dans les premiers jours de son règne, que Mirabeau entrevoyait dans les moments de clairvoyance que lui laissaient ses passions ; la Monarchie que Louis XVIII a fondée et fait prospérer ; que Charles X a compromise dans un jour de loyauté, mais regrettable erreur ; que Louis-Philippe a fondée de nouveau dans des conditions moins régulières et moins favorables, mais qu'il a encore fait prospérer. »

« C'est la Monarchie pour laquelle ont lutté et parlé des hommes politiques et des orateurs qui s'appelaient d'abord le duc de Richelieu, de Serre, Decazes, Royer-Collard, Pasquier, Martignac, qui se sont appelés ensuite Casimir Périer, le duc de Broglie, le comte Molé, Guizot, Thiers et Duchâtel. »

« C'est la Monarchie ouverte à toutes les intelligences, à toutes les activités, à tous les dévouements patriotiques ; la Monarchie qui, en 1814, accueillait et honorait les maréchaux de l'Empire et les anciens admi-

nistrateurs du régime impérial ; la Monarchie qui devrait, si elle était rétablie, accepter et réclamer les services de tous les hommes de valeur des régimes précédents. »

« La déviation du principe de l'hérédité réclamée en 1830 par l'opinion populaire et trop facilement acceptée par les hommes politiques a été une faute. »

« Nos aînés, nous le disons avec respect pour leurs personnes, mais avec une pleine indépendance d'appréciation à l'égard de leur conduite politique, ont eu tort de ne pas chercher à maintenir invariablement le salutaire principe de l'hérédité monarchique. C'est à nous d'expier leur erreur en nous inclinant devant ce principe, même lorsqu'il semble être pour nous un embarras. »

« Tandis que les bonapartistes cherchent un expédient pour changer l'ordre de succession dans la famille des Napoléon, nous, au contraire, maintenons rigoureusement l'ordre de succession dans la maison de France. Le temps passe, les circonstances changent ; le principe qui paraît aujourd'hui une cause de faiblesse sera demain une force. »

« On nous dit que le principe de l'hérédité peut avoir des inconvénients. Qui le sait mieux que nous ? Il faut que nous lui trouvions de bien grands avantages, puisque nous passons par-dessus les inconvénients. Et nous ne sommes pas seuls à penser ainsi, puisque les nations les plus puissantes, les plus éclairées, les plus prospères, subissent les mêmes inconvénients pour bénéficier des mêmes avantages. »

« On nous dit qu'un roi n'est pas infailible, qu'un prince peut se tromper. A-t-on besoin de nous démontrer une vérité aussi manifeste ? Est-ce que par hasard nous croyons à l'infailibilité des rois et des princes ? Si les rois et les princes étaient infailibles, si nous les regardions comme tels, est-ce que nous demanderions des garanties constitutionnelles, des Chambres, une presse libre ? »

« Nous voulons que le poste le plus élevé de l'Etat soit mis à l'abri des compétitions par le principe de l'hérédité. »

« Nous voulons que le pouvoir monarchique soit indiscutable dans son origine : nous ne voulons pas qu'il soit sans contrôle et sans frein dans son exercice. »

« Nous voulons qu'on ne puisse rien faire pour le renverser ; nous ne voulons pas qu'il puisse tout faire pour se renverser lui-même. »

« Nous le voulons respecté de tous : nous ne le voulons pas disposant de tout au gré de ses caprices. »

« En un mot, nous voulons la Monarchie ; nous ne voulons pas la Monocratie. »

» EDOUARD HERVE. »

Chronique générale.

UN JUGEMENT PRÉMATURÉ.

Les feuilles démocratiques font grand bruit de la majorité de 366 voix contre 150 qui s'est prononcée samedi pour la clôture de la discussion générale sur la loi Ferry, et qui préjugerait, s'il fallait les en croire, le vote de cette malencontreuse loi.

C'est pousser loin la confiance dans la docilité de la Chambre que d'affirmer d'avance, comme l'a fait la République française, que sans tenir compte des excellents discours de MM. Boyer, Lamy et Bourgeois, la majorité votera l'article 7 comme tout le reste.

Pour l'honneur d'une Assemblée française, nous aimons à croire qu'une mesure si révolutionnaire et si attentatoire à nos plus précieuses libertés rencontrera chez les plus modérés une courageuse résistance. Non que nous espérons de cette majorité un vote favorable à nos vues ; nous savons trop que, chez les républicains, l'esprit de parti l'emportera toujours sur tout autre esprit, et qu'une fois engagés dans une mauvaise voie, les révolutionnaires ne reculent jamais. Les folies Ferry produiront donc à la Chambre tout l'effet qu'on pouvait en attendre, et si le Sénat poussait l'aveuglement jusqu'à les sanctionner par son vote, rien ne manque-

rait à la faute que la République s'apprete à commettre, sur la foi d'un homme d'Etat de la force de M. Jules Ferry, l'habile administrateur de 1870, qui révélait dès lors ce qu'il serait en 1879.

Il est beaucoup question, en ce moment, d'un changement notable qui s'opérerait dans la fractionnement de la Chambre.

Les députés du centre gauche qui n'ont adhéré aux institutions républicaines que pour se préserver du péril bonapartiste qu'ils redoutaient le plus, manifestent dès maintenant une tendance à rallier à eux les fractions disséminées du parti monarchique pour opérer en commun contre l'élément avancé du parti républicain.

M. Alexandre de Girardin a envoyé au directeur du Gaulois une somme de 200 fr. pour la souscription destinée à élever un tombeau au Prince impérial.

Cette offrande était accompagnée d'une lettre pleine de cœur et de nobles sentiments.

M. Henri de Pens, quoique n'appartenant pas au parti impérialiste, a déclaré qu'il s'associait à la souscription.

Des députés se sont plaints de ce que l'on eût choisi le 13 juillet, date anniversaire de la mort du duc d'Orléans, pour la grande revue des troupes de Paris, et ont demandé que cette cérémonie militaire fût reportée à huit jours plus tard.

Le citoyen Blanqui est surveillé de près. On craint que l'éternel agitateur ne soulève un mouvement radical à Bordeaux, lorsque les mesures qui ont été adoptées pour l'annulation de tous les bulletins de vote qui peuvent lui être acquis, seront portées à la connaissance des électeurs par une affiche préfectorale.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

CE N'EST PAS MOI

ANECDOTE.

Après avoir rempli avec succès pendant quelques années les fonctions de professeur de rhétorique, il avait été professeur d'un lycée important. Mais quand je le connus, il était marchand de balais au fond d'un village. Le malheureux était ivre et couché sur ses balais, au coin d'un bois, la première fois que je le rencontrai. Malgré ses haillons, malgré son état de misère et d'abandon, quelque chose de distingué se remarquait encore dans son visage. L'expression douce et honnête de son regard, la façon dont il me salua, furent cause que, passant tout près de lui, je ralentis le pas. Il se souleva, et, sa casquette à la main, me dit avec mélancolie :

— Ce n'est pas moi, Monsieur.

Informations prises dans le pays, je sus qu'il s'appelait Maclou, qu'il appartenait à une famille aisée... Les abus alcooliques l'avaient conduit à une sorte d'abrutissement tranquille.

Né de parents cultivateurs, il avait toute sa vie aimé la campagne, et c'est à la campagne que, dans sa dégradation morale, il était retourné pour s'y faire fabricant et marchand de balais, métier de son grand-père maternel. Mais, par un sentiment de pudeur, il avait choisi pour se livrer à cette industrie un pays éloigné du lieu de sa naissance.

Il ne s'en tenait pas aux balais pour gagner sa vie. Le dimanche, il s'installait chez le perruquier du village, et là, pour cinq sous, faisait au crayon le portrait de tous ceux qui désiraient avoir leur image à offrir à quelqu'un ou à garder pour eux-mêmes. D'autres fois, il faisait la correspondance de ceux qui ne savaient pas écrire. Mais les quelques sous gagnés ainsi chez le perruquier s'écoulaient vite chez le cabaretier, et presque toujours il sortait de là dans l'état où pour la première fois j'avais fait sa rencontre, répétant à tous sans y manquer : — Ce n'est pas moi.

Un jour, cependant, que je le trouvai de nouveau couché sur ses balais, il mit une variante dans sa lamentation :

— Pauvre Maclou, qu'es-tu devenu ? s'écriait-il.

Malgré le sentiment de sa déchéance, il devenait quelquefois, avec les paysans, grand parleur et grand phraseur ; faisant alors parade de son savoir, il invoquait les souvenirs historiques, citait les auteurs, lançait même les phrases latines et grecques.

Dans les choses de sentiment, il était resté sain ; mais la raison, la volonté, le jugement, n'apparaissent chez lui qu'à l'état de lueurs pâles et vacillantes.

J'eus avec lui, par la suite, plusieurs entretiens assez longs. A travers mille propos diffus, je constatai qu'il se figurait avoir eu deux existences ; ou plutôt il parlait du premier Maclou comme d'un personnage tout à fait étranger à lui-même ; les souvenirs de ce temps heureux lui restaient présents. Mais le Maclou d'autrefois n'avait à ses yeux rien de commun avec le Maclou d'aujourd'hui ; de là le mot toujours répété : — Ce n'est pas moi.

Dédoublement de la conscience et de la personnalité !...

Mais qu'était devenu l'ancien Maclou ? Il se le demandait quelquefois : — « Pauvre Maclou, qu'es-tu devenu ? » Seulement, je n'ai jamais bien pu démêler ce que lui-même il croyait être. Il semblait n'avoir qu'un sentiment très-vague de sa nouvelle existence, sur laquelle, d'ailleurs, il aimait à fermer les yeux, tandis qu'au contraire il tenait son souvenir perpétuellement en éveil sur la partie saine de sa vie, tout en l'attribuant à un autre. Il en ressaisissait et retenait à plaisir les moindres détails ; les circonstances de ce temps-là s'embellissaient dans son souvenir, et l'imagination s'ajoutait à la mémoire. Aussi rappelait-il tout ce passé avec délices ; mais pour son état de honte et de

misère actuelle, il n'avait qu'une impression, qu'un mot : — Ce n'est pas moi.

J'essayai un jour de le féliciter d'avoir été autrefois un professeur de talent ; mais je n'en obtins que l'éternelle réponse... Un remerciement, une récompense, un simple salaire ou un acte de gratitude pour un fait de ce temps-là, il les eût repoussés, alléguant toujours que ce n'était pas lui !

Où, quand, comment, le Maclou professeur, le Maclou glorieux, avait-il cessé d'exister ? Son souvenir paraissait sur ce point anéanti. Ceci avait été peut-être le résultat d'une crise cérébrale violente ; mais on eût pu croire aussi que cet anéantissement du souvenir touchant certains points avait été le résultat d'un dernier effort de la volonté, qui, sous cet effort, avait elle-même succombé. La volonté morte, tout s'en était allé... Et j'en conclus que la volonté est en l'homme la faculté souveraine, la faculté morale, celle à qui l'homme doit sa dignité personnelle et sa vraie force, celle enfin qu'il importe de toujours appeler à la présidence des autres facultés.

Oh ! personne ne m'inspira jamais plus de réflexions philosophiques que le marchand de balais.

Chez lui, l'ivresse alcoolique avait remplacé les plus nobles facultés ; par elle était venue peu à peu la paralysie cérébrale presque complète. La mémoire, détruite sur plusieurs points, avait mis dans cette existence des solutions de continuité. Plus

Nous pouvons ajouter qu'à la moindre incartade de l'ancien prisonnier de Clairvaux, des mesures seront prises contre lui. Tous les ordres ont été donnés au préfet de la Gironde.

L'ELOGE DE L'APOSTASIE.

La solitaire apostasie du jeune député de Maine-et-Loire inspire au *Rappel* les réflexions suivantes :

« M. Janvier de la Motte fils a pu prononcer son discours qu'on attendait avec une certaine curiosité. C'était un manifeste personnel expliquant le passage du bonapartiste d'hier à l'Union républicaine. Rien de plus logique, de plus naturel que cette évolution ; et si l'on peut éprouver quelque surprise, c'est de ce qu'elle est encore isolée... »

Cet euphémisme de langage, pour expliquer l'acte d'un transfuge qui n'a pas trouvé d'imitateurs dans les rangs qu'il déserte, est vraiment d'un comique achevé. Ce qui est plus risible encore c'est le raisonnement qui suit et par lequel le facétieux journal cherche à expliquer « la logique » de cette évolution : « Le bonapartisme, dit-il, ne repose sur aucune idée de droit divin : ce fut une forme autoritaire de la démocratie révolutionnaire. » D'où il suit, d'après l'ingénieux rédacteur, que, puisque les bonapartistes peuvent logiquement passer à la République, les républicains peuvent tout aussi logiquement devenir bonapartistes.

C'est en effet le mouvement de conversion qu'ils ont opéré au commencement de ce siècle, quand on a vu les plus fougues révolutionnaires devenir chambellans, comtes ou ducs du nouvel Empire.

Et c'est ce qu'ils feraient avec le même entraînement, si un règne quelconque s'élevait tout à coup sur les ruines de la République.

M. Scherer, sénateur républicain, adresse au directeur du *National* la lettre suivante :

Versailles, 24 juin.

Mon cher Pessard,

Il n'y a guère plus d'un mois que je quittais le *Temps* pour entrer au *National*, et voici que je me sépare déjà de vous. Il me semble que je me dois à moi-même d'expliquer les motifs d'une conduite qui risquerait autrement d'être regardée comme la preuve d'une singulière inconstance.

Lorsque j'ai rompu d'anciennes et précieuses relations avec le *Temps*, c'était pour avoir toute ma liberté, non pas seulement celle de combattre le cléricalisme à droite et le radicalisme à gauche, mais aussi celle de dire à notre propre parti les vérités dont on a tant besoin quand on est le plus fort. Or, voilà justement le point sur lequel nous nous sommes trouvés, vous et moi, en dissentiment. J'avais été révolté, je l'avoue, de la manière dont les droits de la minorité avaient été méconnus dans la journée du Congrès.

Les mots de Sosie eussent été dans sa bouche très-bien placés :

Ce mot qui n'est pas moi.

Un jour que, dans ses rêveries solitaires d'alcoolisé, il s'écriait :

— Maclou ! Maclou ! où es-tu ?

— Mais Maclou, lui dis-je, c'est vous-même.

— Non, Monsieur, ce n'est pas moi !... Maclou était un homme ; il était professeur, ses élèves l'aimaient ; on le respectait ; il instruisait de futurs orateurs en l'art des beaux discours ; mais moi, toute mon éloquence est de crier : *Balais ! balais ! balais !* Oh ! non, Maclou, ce n'est pas moi !

Le pauvre fou vivait ainsi depuis sept ou huit ans, de plus en plus délirant et misérable, lorsque des bûcherons, un matin d'hiver, le trouvèrent mort et glacé sous la neige.

(Magasin pittoresque.)

Les questions eussent-elles été douteuses, c'était une raison de plus à mes yeux pour les trancher dans le sens de la modération, de la tolérance, de la générosité. Au lieu de cela, je n'ai rencontré sur tous les bancs qu'une majorité heureuse de faire sentir à des battus avec quelle autorité la force tranche les différends. Déplorable spectacle, car ce n'est pas, selon moi, aimer la liberté que de l'aimer pour soi seulement, et je ne puis m'empêcher de concevoir des inquiétudes pour l'avenir de notre République en la voyant si prompte à prendre les défauts des pouvoirs absolus.

Tels sont les avertissements que je croyais bon de faire entendre aux vainqueurs, le lendemain même de leur victoire. Vous n'en avez pas jugé de même. Sans contester en principe la justesse de mes sentiments, il vous a paru que le public, que votre public du moins, tout à la joie du triomphe remporté dans cette victoire du retour à Paris, n'entendrait rien à mes difficultés et prendrait mal mes remontrances.

Mais ces raisons, dont j'étais obligé de reconnaître la valeur dans votre bouche, chargé comme vous l'êtes de la conduite d'un journal, me firent toucher du doigt ce que je commençais à soupçonner depuis quelque temps, à savoir, que je n'étais pas complètement à ma place chez vous. J'y étais entré de confiance, sachant que nous étions personnellement d'accord sur les points importants, et doublement assuré par votre caractère et par votre amitié de trouver au *National* cette liberté de plume dont je ne sais point me passer.

Malheureusement, j'avais compté sans la position prise dès son origine par votre journal, sans les goûts, les préjugés ou les passions de vos lecteurs, toutes choses que vous avez le devoir de consulter, mais qui ne pouvaient faire loi pour moi si je ne voulais renoncer à la tâche qui me paraît aujourd'hui la plus noble comme la plus pressante, le maintien des traditions libérales au sein de notre démocratie républicaine.

Voilà, mon cher Pessard, l'explication que je devais aux lecteurs du *National*, et, je le répète, que je me devais à moi-même. Je ne méconnais pas ce que mes scrupoles peuvent avoir de déplacé par le temps qui court, et combien je dois paraître singulier à des gens qui ne se croient jamais assez forts s'ils n'ont le pied sur le cou de quelqu'un ; mais je tenais à prouver que, ridiculement jaloux peut-être de ma liberté et de celle des autres, ce n'est point par caprice que j'ai quitté deux journaux en si peu de temps.

Croyez-moi bien sincèrement à vous.

Edmond SCHERER.

Il serait difficile d'écrire une plus piquante satire du parti républicain dont M. Scherer est l'un des membres.

Nous lisons dans le *Moniteur universel*, journal opposé à l'Empire :

Le service funèbre du Prince impérial a été célébré, ce matin, au milieu d'une foule immense et attendrie. Le parti monarchique a voulu joindre une manifestation de sympathie à l'hommage que les impérialistes rendaient à leur chef.

Les femmes en grand deuil pleuraient. Il n'y a plus là de politique. Cette tragique aventure frappe au cœur de toutes les mères, surtout quand on songe à celle qui, là-bas, dans l'exil, attend le cadavre de son fils et veut vivre jusque-là...

Je vois encore le soleil du printemps sur les parterres en fleurs, les Tuileries déployant leur architecture, le drapeau tricolore flottant au sommet sur le ciel bleu. Puis, dans le jardin, autour des bassins où les jets d'eau s'élançaient en fusées de diamants, une nuée d'enfants heureux, jouant, s'appelant, sous le regard des mères, et tout à coup ce cri : Le petit prince ! Un tourbillonnement de cuirassiers dont le soleil fait reluire les armures ; derrière eux, dans une grande calèche, à côté de son précepteur, un enfant saluant, de son petit chapeau de paille, souriant à tout le monde, gai, charmant, avec je ne sais quoi sur le front et dans les yeux qui faisait qu'à travers les cris d'enthousiasme, dans l'éclat de cette puissance et l'attrait de cette enfance, on se regardait avec des larmes involontaires. La fatalité marchait à côté de lui. On la sentait passer.

La France l'aima tout petit et l'endormit dans un pli de sa robe. Elle était victorieuse.

Ce nouveau-né était une fleur mêlée à ses lauriers.

Elle a bercé ainsi depuis cent ans bien des petits princes, venus dans la lumière, emportés dans la tempête — et qui souvent en tombant du nid royal se sont brisés les ailes.

Celui-là, qui dans le rapide enchaînement de ses jours, a tout connu, depuis les enchantements de son enfance couronnée, les vertiges des sommets, les ivresses de l'amour d'un peuple, jusqu'aux angoisses de la défaite, aux injures de la chute, aux anéantissements de l'exil, au deuil suprême ; celui-là qui, après les cloches de Notre-Dame sonnantes pour son éblouissant baptême, a entendu le tocsin de Sedan, le glas de Chislehurst, devait entendre un bruit plus sinistre encore : le galop des chevaux de ses compagnons d'armes s'enfuyant éperdus et le laissant seul avec la mort !

Quelle destinée que celle des Bonaparte, allant toujours des sommets aux gouffres, environnés de l'effroi tragique qui enveloppe les héros d'Eschyle !

Dans ce siècle bourgeois, terre à terre, il n'y avait qu'un coin du monde où un prince pût rencontrer la mort avec toute la poésie de l'horreur et du martyr sauvage. C'est là qu'il va, poussé par une main invisible. C'est là qu'il faut se représenter son cadavre sanglant, sacré par dix-sept blessures.

Tout petit, il avait dit, en apprenant l'histoire : « Je n'aurais pas fait comme François I^{er}, je n'aurais pas rendu mon épée. » Ce mot semblait une fanfaronnade d'enfant. Il était sincère.

La légende des Napoléon a retrouvé toute son héroïque poésie.

C'est en soldat qu'est tombé le petit-neveu du grand capitaine. Leur aigle envolé de France peut planer avec gloire du rocher de Sainte-Hélène aux sables du Cap.

Ce parti en deuil peut dire en s'agenouillant sur la tombe du Prince :

Et ton jeune laurier grandira sous nos pleurs !

S'il est possible qu'une pareille pensée console la plus immense douleur de ce monde, qu'elle aille au cœur de sa mère !

Etranger.

L'Estafette reçoit de Chislehurst une dépêche dans laquelle nous prenons ce qui suit :

Le comité anglais, pour le monument à élever au Prince impérial, s'est réuni ce matin, sous la présidence du prince de Galles. Le prince Léopold a souscrit pour 20 mille francs.

Les dépêches reçues par le gouvernement anglais et communiquées à Chislehurst disent que le corps du Prince est arrivé le 9 juin à Pietermarnbourg, où a eu lieu la mise en bière. La figure était noble et calme. La commission a entendu les survivants de l'expédition ; le Prince lutta un moment contre douze Zoulous, puis tomba.

Le corps du Prince impérial est attendu du 8 au 10 juillet en Angleterre. Les obsèques auront lieu immédiatement.

L'Impératrice va un peu mieux. Elle a pu recevoir ses visiteurs royaux avec qui elle a eu un entretien d'une heure.

Elle a reçu également le prince Lucien Bonaparte, qui habite Londres depuis l'exil de la famille impériale et qui vient à Camden tous les dimanches.

L'Impératrice, en entendant la voix de M. Bertrand, maître d'armes de son fils et grand ami du feu prince, a manifesté le désir de le voir et a été très-émue des paroles qu'il lui a adressées.

Chislehurst, 30 juin.

La santé de l'Impératrice continue à s'améliorer, mais le baron Corvisart considère qu'il faut encore conserver les compresses d'eau glacée sur le front de l'auguste malade.

Chronique militaire.

UNE MANŒUVRE A VILLENEUVE-L'ÉTANG.

Mercredi dernier, les promeneurs qui se seraient dirigés sur la route de Saint-Cloud,

dans la direction de La Marche, auraient assisté à un spectacle intéressant. Le parc de Villeneuve-l'Étang avait retrouvé l'animation du temps où il formait un camp.

Les élèves de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, le régiment du génie de Versailles, les troupes du camp de Salory étaient réunies sous le commandement du colonel récemment du génie pour être exercés à l'attaque et à la défense des travaux de fortifications de campagne.

Les officiers-élèves de l'Ecole supérieure de guerre et les officiers d'infanterie et de cavalerie qui suivent les cours pratiques de fortifications à Versailles avaient été convoqués pour assister à cette opération.

De une heure à trois, le feu de l'artillerie et de l'infanterie était dans toute sa vivacité. L'intérêt n'était pas cependant dans le combat proprement dit, aux conditions un peu invraisemblables, avec les armes modernes. Selon la coutume, on a trop fait parler la poudre, comme disent les Arabes ; mais enfin il y avait plaisir à voir la jeunesse de Saint-Cyr, ardente, pleine d'entrain, aborçant les positions avec cette « furie » française qui, quoi qu'on en dise, aura dans l'avenir la même valeur que par le passé sur le champ de bataille. Par contraste, les soldats du génie apportaient dans la défense des retranchements le calme, le sang-froid qui caractérisent cette arme savante.

Dans l'espace compris entre la route de Saint-Cloud à Roquencourt, au point dit de la Porte-Jaune, jusqu'à un kilomètre dans l'intérieur du parc, on avait accumulé tous les ouvrages de fortifications des champs de bataille. D'abord, dans les bâtiments qui flanquent l'entrée du parc, dans les anciennes écuries, on avait disposé défensivement les divers étages avec les matériaux trouvés sur place ; portes barricadées, escaliers coupés, fenêtres bouchées, murs crénelés, rien n'y manquait ; le tout exécuté avec les outils du génie, quelques clous et du bois.

Face au mur et à 500 mètres dans l'intérieur du parc, au sommet d'une pente, une ligne de fortifications composée de deux petits ouvrages de champ de bataille avec parapet, fossé, abattis, petits piquets reliés par du fil de fer ; de l'un à l'autre ouvrage une tranchée-abri ; c'est-à-dire un bourrelet de terre avec un petit fossé dans lequel se tenaient les défenseurs ; la position était complétée par quelques bouquets de bois.

Avant l'engagement, les officiers des diverses Ecoles, ainsi que les élèves de Saint-Cyr, ont visité en détail, sous la conduite des officiers du génie, les divers travaux, et c'était là la partie sérieuse de cette instruction. Malgré une pluie torrentielle, les généraux de la garnison de Versailles, accompagnés d'un grand nombre d'officiers de toutes armes, assistaient à la manœuvre.

Voilà de bonnes et d'utiles journées pour nos futurs officiers. Du reste, il est juste de remarquer que l'enseignement militaire a fait de grands progrès. Des officiers appartenant aux divers régiments sont réunis tous les ans à Versailles pendant trente jours pour s'exercer pratiquement aux divers travaux de fortifications. Les officiers-élèves de l'Ecole supérieure de guerre complètent les instructions théoriques d'école par des voyages d'exploration. En ce moment même, les uns visitent nos frontières de l'Est et étudient le rôle des nouveaux forts, d'autres, au camp de Châlons, suivent des manœuvres combinées d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie ; d'autres encore sont envoyés aux écoles à feu de l'artillerie.

Au mois de septembre, tous les officiers seront répartis dans les corps d'armée qui exécuteront de grandes manœuvres.

De même les élèves de Saint-Cyr ne restent plus enfermés dans les murs de leur Ecole ; ils appliquent sur le terrain toutes les petites opérations de guerre et de service en campagne : reconnaissances, cantonnements, bivouacs, travaux de fortifications, tir d'artillerie, ponts de bateaux, telles sont les opérations multiples auxquelles ils prennent part. (Union.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici une décision qui intéresse un grand nombre de propriétaires de voitures et de chevaux soumis à la taxe établie par les lois de 1862 et de 1872.

Une commission de la Chambre des députés, saisie de certaines modifications proposées à cette législation, vient, tout en main-

tenant les tarifs de la contribution qui frappe actuellement les chevaux et les voitures suspendues destinées au transport des personnes, de décider que « la taxe sera réduite de moitié pour les chevaux et voitures impossibles, lorsqu'ils seront employés habituellement au service de l'agriculture ou d'une profession quelconque donnant lieu à l'application du droit de patente ».

D'après la législation aujourd'hui en vigueur, il faut, pour que les chevaux et voitures soient admis à payer demi-taxe, qu'ils se trouvent exclusivement affectés à un service commercial ou agricole.

La diminution de recettes devant résulter de cette modification législative est évaluée par le ministre des finances à dix-huit cent mille francs, car il paraît que les agents du fisc, pour faire produire le plus possible à la matière imposable, avaient considérablement exagéré dans ces dernières années l'application de la loi du 23 juillet 1872.

SQUARE DU THEATRE.

Musique du 77^e régiment d'infanterie.

Directeur : M. SINEAU.

Concert du vendredi 4 juillet 1879, à huit heures du soir.

Programme.

1^{re} PARTIE.

1. Rollon, marche militaire. SINEAU.
2. Les Dragons de Villars, mosaïque. MAILLART.
3. Le roi Gambirinus, valse. O. MÉTRA.

2^e PARTIE.

4. Marche aux flambeaux. MEYERBEER.
5. Grand pot-pourri. LEROUX.
6. Polka chantée, paroles de A. VERRIER.

Le concert commencera à 8 heures pour finir à 9 heures 1/2.

La liquidation de la Compagnie des Charentes, qui soutenait contre des obligataires et des porteurs de bons un procès important devant le tribunal de commerce, vient de voir ses demandes consacrées par un jugement rendu le 16 juin dernier.

Il s'agissait de fixer le prix de remboursement des bons et obligations. Les obligataires demandaient le prix de remboursement au pair, soit 560 fr. par obligation, et les porteurs de bons le remboursement au prix de 250 fr. par bon.

Les liquidateurs invoquaient le cas de force majeure résultant du rachat des lignes de la Compagnie par l'Etat et demandaient par conséquent au tribunal de s'en tenir à la jurisprudence établie pour les obligations Vendée et de n'accorder que la prime de remboursement à sa valeur actuelle.

Pour les bons, les liquidateurs demandaient que le tribunal ne leur accordât aucune prime, attendu que ces titres avaient touché un intérêt supérieur au taux légal.

C'est ce point de vue qui a prévalu. Le jugement rendu le 15 juin repousse les prétentions des obligataires et des porteurs de bons.

Pour les porteurs d'obligations, il a refusé d'admettre le remboursement immédiat au taux normal, et il a, par conséquent, refusé d'ordonner la continuation des tirages et la consignation des sommes nécessaires pour le service des intérêts.

Le jugement, sans examiner si le rachat du réseau par l'Etat constitue un cas de force majeure, établit que les obligataires ne peuvent réclamer un bénéfice non encore acquis et pour l'acquiescement duquel cessaient d'exister des ressources régulièrement acquises.

Le tribunal a donc décidé que les obligations des Charentes, comme celles des chemins de fer d'Orléans à Rouen ou de la Vendée, doivent être remboursées au prix réel d'émission, prix différent suivant les séries, accru des intérêts acquis au 18 août 1878, et de la part de la prime échue au moment de la liquidation. Cette prime ressort à 7 fr. 40 pour les obligations des Charentes, et à 22 fr. 78 pour les obligations de Bordeaux à La Sauve.

Étant données ces bases d'évaluation, le prix des obligations Charentes revient à 279 fr. 92 et le prix des obligations de Bordeaux à La Sauve à 285 fr.

Quant aux bons, le tribunal a écarté les prétentions des porteurs au remboursement au pair et ne leur a même pas accordé de prime, conformément aux considérations mises en avant par les liquidateurs. Dans ces conditions, le prix des bons ressort à 236 fr. 73.

ANGERS.

Le Courrier d'Angers annonce que, samedi prochain, 5 juillet, une messe pour le repos de l'âme du prince Louis-Napoléon sera célébrée dans l'église Saint-Laud, à Angers.

Trélazé. — Samedi, un triste accident a eu lieu à la carrière des Petits-Carreux.

Par suite de la rupture d'un câble, un bassicot pesant environ 400 kilos est tombé sur Jean Hirel, âgé de 36 ans, et Jean Flochlain, âgé de 22 ans, ouvriers carriers, qui se trouvaient à travailler au fond de la carrière.

Hirel a été tué sur le coup. De son côté, Flochlain a été grièvement blessé. Toutefois, on ne désespère pas de le sauver.

(Union de l'Ouest.)

Saint-Florent-le-Vieil. — Mardi dernier, pour la fête de la Saint-Jean, au nombre des jeux forains, se trouvait un mât de cocagne de 40 pieds de hauteur, soutenu par des haubans.

Marchand, mineur à Montjean, avait atteint le but, et pour faciliter l'ascension de son jeune frère, descendait par un des haubans, quand subitement les cordages venant à manquer, il fut lancé en l'air à une grande distance.

Par un hasard inespéré, il retomba assez doucement pour ne se faire que de légères contusions. Malheureusement il ne devait pas en être de même de son jeune frère. Ce dernier, en effet, arrivé à une dizaine de mètres du sol, embrassait toujours le mât qui retomba sur lui, l'écrasant de son poids.

Transporté aussitôt à son domicile, il y reçut immédiatement les soins d'un médecin, mais son état est, paraît-il, des plus alarmants. On désespère de le sauver. (Id.)

LOUDUN.

Aujourd'hui mardi, à 10 heures, un service en mémoire du Prince impérial a été célébré à l'église Saint-Pierre de Loudun.

Mardi dernier, un nommé Lefort (Louis-Etienne), marchand ambulant, se trouvait, sur le marché de Loudun, en état complet d'ivresse, où il froissait l'ordre par ses exclamations et les excentricités auxquelles il se livrait. Les gendarmes, prévenus, s'emparèrent de l'ivrogne et l'invitèrent à le suivre.

Lefort, au lieu de se rendre à cette injonction, injuria grossièrement les gendarmes en employant les termes les plus choisis du vocabulaire communard; puis se jeta sur l'épée du brigadier, et essaya de la briser sur son genou. Ne pouvant y parvenir, il chercha à s'emparer du sabre du gendarme. Mais, de ce côté comme de l'autre, ses efforts restèrent sans résultat. Force resta, enfin, aux braves représentants de la loi, et Lefort, qui leur opposait la plus vive résistance, fut porté à la chambre de sûreté. (Journal de la Vienne.)

TOURS.

Avant-hier, un maréchal des logis du 2^e chasseurs s'est volontairement donné la mort, en se tirant un coup de revolver dans le cœur. On attribue ce suicide à des chagrins de famille.

CHATELLERAULT.

Son Eminence le cardinal Pie est allée dimanche à Châtelerault pour bénir la cloche de Châteaufort qui devait remplacer celle qui a été cassée.

La musique de l'Œuvre de Notre-Dame-des-Dunes était venue tout exprès de Poitiers pour accompagner la messe en musique qui devait être chantée le matin à dix heures par les membres du Cercle des Cordeliers.

Tout s'était bien passé; mais le soir, quand la musique des Dunes traversa la ville pour se rendre à la gare du chemin de fer afin de prendre le train pour Poitiers, elle fut assaillie par une bande d'individus de bas étage, grossie encore par une foule compacte et menaçante, hurlant la *Marseillaise*, le *Ca ira* à tue-tête, proférant des menaces contre les musiciens et surtout contre M. l'abbé Fossin, leur directeur, criant à bas les moines, à bas les curés, et provoquant ainsi un tohu-bohu indescriptible qui aurait pu dégénérer en émeute sans la patience et la longanimité des victimes de ces brutales et cyniques provocations. (Journal de la Vienne.)

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 29 juin 1879.

Versements de 145 déposants (22 nouveaux), 18,655 fr. 25 c.
Remboursements, 10,100 fr. 24 c.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 24 mai au 20 juin.

N ^o D'ORDRE	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BŒUFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{er} qual.	2 ^e qual.						
BOUCHERS MM.									
1	Blémont.	1	6	1	6	9	23	14	20
2	Tessier.	5	5	3	3	15	33	36	37
3	Goblet.	1	1	1	1	8	8	1	1
4	Bécheret.	1	1	1	1	8	31	8	33
5	Boutin.	6	6	3	3	21	55	54	43
6	Loisig.	1	1	1	1	1	18	5	8
7	Prouteau.	1	1	1	1	11	14	18	13
8	Chalot.	14	1	7	20	28	69	66	68
9	Pallu.	1	1	1	1	4	20	10	39
10	Groleau.	1	1	1	1	19	19	2	19
CHARCUTIERS. MM.									
1	Doutour.	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Baudouin-R.	1	1	1	1	1	1	1	1
3	Brunet.	1	1	1	1	1	1	1	1
4	Vilgrain.	1	1	1	1	1	1	1	1
5	Sanson.	1	1	1	1	1	1	1	1
6	Séve.	1	1	1	1	1	1	1	1
7	Moreau.	1	1	1	1	1	1	1	1
8	Cornilleau.	1	1	1	1	1	1	1	1
9	Rousse.	1	1	1	1	1	1	1	1
10	Cupit.	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Goblet.	1	1	1	1	1	1	1	1

Marché de Saumur du 28 juin.

Blé nouv. (l'h.).	—	Huile chene.	50	—
Froment (l'h.) 77	31 33	Huile de lin.	50	—
Halle, moy ^e 74	30 31	Graine tréfle	50	—
Seigle 75	13 75	— luzerne	50	—
Orge 65	10 60	Foin (dr. c.)	780	75
Avoine h. bar. 50	11 23	Luzerne	780	68
Fèves 75	15 50	Paille	—	780 48
Pois blancs. 80	32	Amandes	50	—
— rouges. 80	34	Cire jaune.	50	190
Graine de lin. 70	—	Chanvres 1 ^{er}	—	—
Farine, culas. 157	58	— qualité (52k.500)	—	—
Chenevis. 50	20	—	—	—
Huile de noix. 50	100	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{er} qualité à 100
Id. 1877.	2 ^e id. 65 à 70
Ordin., env. de Saumur 1877.	1 ^{er} id. à 65
Id. 1877.	2 ^e id. à 60
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{er} id. à 65
Id. 1877.	2 ^e id. à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{er} id. à 60
Id. 1877.	2 ^e id. à 55
La Vienne 1877.	1 ^{er} id. à 45
ROUGES (2 hect. 30).	
Souzy et environs, 1877.	1 ^{er} id. à 110
Id. 1878.	2 ^e id. à 100
Champigny, 1878.	1 ^{er} qualité à 170
Id. 1877.	2 ^e id. à 110
Id. 1877.	1 ^{er} id. à 110
Id. 1877.	2 ^e id. à 100
Varrains, 1877.	1 ^{er} id. à 100
Varrains, 1878.	2 ^e id. à 100
Bourguell, 1878.	1 ^{er} qualité à 115
Id. 1877.	2 ^e id. 95 à 100
Id. 1877.	1 ^{er} id. 105 à 120
Id. 1877.	2 ^e id. à 100
Restigné 1878.	1 ^{er} id. à 100
Id. 1877.	2 ^e id. à 95
Chinon, 1878.	1 ^{er} id. 85 à 88
Id. 1877.	2 ^e id. à 90
Id. 1877.	1 ^{er} id. à 90
Id. 1877.	2 ^e id. à 85

Dernières Nouvelles.

Versailles, 30 juin, 3 h. 30, soir.

L'urgence sur les projets Ferry vient d'être votée à la majorité d'une trentaine de voix. Elle n'aurait pas été votée, si les groupes de la minorité eussent été au complet.

3 heures 35.

L'urgence a été votée sur une invitation de M. Gambetta qui, quoique président, est intervenu dans le débat pour dire : La déclaration d'urgence, présentée à la dernière heure en faveur du projet, a été retirée parce qu'on croyait qu'on pourrait la reprendre après la discussion des articles. Ce serait contraire aux précédents. Si donc on veut demander l'urgence, il faudrait le faire avant que la discussion des articles fût commencée.

Cette intervention insolite, pour faire renouveler une demande retirée la veille, a excité des mouvements divers.

C'est M. Journault, qui, en bon opportuniste, a demandé l'urgence, si manifestement désirée par M. Gambetta, et la « solution de surprise », combattue par M. le comte des Roys, d'accord avec la commission, au milieu du bruit de la gauche, a été votée après une épreuve déclarée douteuse.

3 heures 40.

M. Lenglé a la parole pour développer un contre-projet tendant à permettre aux élèves des établissements libres d'enseignement supérieur de se présenter à leur choix pour l'obtention des grades devant les Facultés de l'Etat, ou devant un jury d'Etat dont la composition serait fixée par le mi-

nistre, après avis du conseil supérieur de l'instruction publique.

Monsieur le rédacteur,

Désireuse de faciliter les moyens de guérison à toutes les personnes atteintes, comme moi, de glandes au sein, je vous prie de porter à la connaissance de vos lecteurs le succès du traitement sans opération que j'ai suivi dans la maison du D^r Cabaret, 49, rue d'Armaillé, Paris. Je suis radicalement guérie et, depuis six mois, j'ai repris mes occupations ordinaires sans ressentir la moindre fatigue.

M^{me} CLAVERIE,
A Saint-Martin-d'Oney (Landes).

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÉYOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

MUSÉE DES FAMILLES.

29, rue Saint-Roch, — Paris.

Prix de l'abonnement d'un an : Paris : 7 fr. Départements : 8 fr. 50.

SOMMAIRE DES MATIÈRES DE JUILLET 1879.

Beaux-arts. — Le Salon de 1879, par A. Surmay.
Études historiques. — Martin Tromp, par Raoul de Navery.
Voyages. — Trois Semaines au Caire, par Victor Fournel.
Les Saints du dernier jour. — Aventures au pays des Mormons, par E. Müller.
Croquis littéraires. — Les Originaux du XVII^e siècle, par J. de Lestang.
Chronique. — Histoire du mois, par A. de Ville-neuve.
Illustrations. — Le Christ appelant à lui les affligés. — L'entrevue. — L'attaque. — L'évasion. — Vue générale du Caire. — Les Derviches tourneurs. — Le tombeau des Mamelucks. — L'aventure de M. Brun. — Les embarras de Paris. — Portrait de M^{lle} Sarah Bernhardt.
Mercure de France. — Théâtres. — Nécrologie.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, agueurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluani, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revaléschiere du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revaléschiere m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614. Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revaléschiere. LÉON PRYCLER, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revaléschiere chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JUI 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			Crédit Foncier colonial	440			Canal de Suez	750			
3 % amortissable	85	30	Crédit Foncier, act. 500 f.	937	50	2 50	Crédit Mobilier esp.	1263		15	
4 1/2 %	111	80	Obligations foncières 1877	885		3 75	Société autrichienne	611	25	1 25	
5 %	116	30	Soc. gén. de Crédit Industriel et commercial	703			OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor	533		Crédit Mobilier	550		5	Orléans	803			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	543		Crédit foncier d'Autriche	657	50	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	898	50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	533		Est	783	75	3 75	Est	380			
1865, 4 %	537		Paris-Lyon-Méditerranée	1152	50		Nord	394	75		
1869, 3 %	418		Midi	890		6 25	Ouest	392			
1871, 3 %	418		Orléans	1206	25	3 75	Midi	387	93		
1875, 4 %	533		Ouest	778	75		Paris (Grande Ceinture)	388	75		
1876, 4 %	532	50	Compagnie parisienne du Gaz	1377	50		Paris-Bourbonnais	388			
Banque de France	3100		C. gén. Transatlantique	813		2 50	Canal de Suez	562	50		
Comptoir d'escompte	850										
Crédit agricole	483										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures 8 minutes du matin	express-poste.
8 - 45 -	(s'arrête à Angers)
8 - 56 -	omnibus-mixte.
1 - 25 -	soir, omnibus-mixte.
4 - 10 -	soir, omnibus-mixte.
7 - 15 -	express.
10 - 37 -	omnibus (s'arrête à Angers).

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 - 31 -	omnibus.
9 - 40 -	express.
12 - 44 -	soir, omnibus-mixte.
4 - 44 -	soir, omnibus-mixte.
10 - 38 -	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 55.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué à Saumur.

Séparation de corps et de biens.

D'un jugement par défaut, rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le huit mai mil huit cent soixante-dix-neuf,

Il résulte que :
M^e Raoué Girard, épouse du sieur Henri Bertheloteau, domestique chez M. Jousset, à la Claretie, commune de Nueil-sous-Passavant;
Ladite dame admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant délibération du bureau de Saumur, en date du huit janvier mil huit cent soixante-dix-neuf;

Ayant pour avoué constitué M^e V. Le Ray, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur;
A été séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur Bertheloteau, son mari.

Pour extrait, dressé par l'avoué soussigné.
Saumur, le vingt juin mil huit cent soixante-dix-neuf.
(356) V. LE RAY.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

Et de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

VENTE

SUR LICITATION,
EN HUIT LOTS.

DES IMMEUBLES

Ci-après,

Situés commune de Cunault.

L'adjudication aura lieu en la salle de la Mairie de la commune de Trèves-Cunault, par le ministère de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, le dimanche vingt juillet mil huit cent soixante-dix-neuf, à deux heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, et par défaut contre M^e Marie-Louise Perchard, par le tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-six décembre mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré et signifié;

Aux requêtes, poursuites et diligence de :

1^{er} M. Clément Guichard, marinier, demeurant à Cunault, agissant tant en son nom personnel que comme cessionnaire des droits et actions de dame Augustine Guichard, épouse du sieur Pierre Dufour, meunier, demeurant à Longué, et de Jean Laigle, fillassier à Cunault, dans la succession du sieur Louis Besnard-Mazé, aux termes d'actes reçus par M^e Bourdais, notaire à Gennes, les vingt-deux avril et deux mai mil huit cent soixante-dix-sept, enregistrés;

2^{es} M. Milon, François, propriétaire à Cunault, agissant comme cessionnaire des droits et actions de Joseph Laigle, marinier à Cunault, et de Louis Guichard, perquerru à Saumur, dans la succession du sieur Louis Besnard-Mozé, aux termes de deux actes reçus par M^e Bourdais, notaire à Gennes, les cinq et dix mai mil huit cent soixante-quatorze, enregistrés;

3^{es} M. Joseph Perchard, tambour au 105^e régiment de ligne, actuellement en garnison à Saint-Etienne (Loire);

4^{es} M. André-François Mazé, ser-

urier à Fontaine-Guérin, au nom et comme légataire universel de la dame veuve Besnard-Mazé, décédée à Fontaine-Guérin, le dix-neuf août mil huit cent soixante-dix-huit, aux termes d'un testament reçu par M^e Rogeron, notaire à Beaufort, le dix-neuf mars mil huit cent soixante-quatorze; Tous co-intéressés;

Demandeurs, ayant M^e V. Le Ray pour avoué;

Contre :

1^{er} M. Jules Rottier, pris au nom et comme tuteur des mineurs Adrien, Célestine et Augustine Ledan, enfants assistés sous la tutelle des hospices de Saumur, ledit M. Rottier demeurant à Saumur;

2^{es} M. Joseph Perchard, cultivateur, demeurant à Brézé, au nom et comme tuteur naturel et légal de Louis Perchard, son fils mineur;

Défendeurs, ayant M^e Lecocq pour avoué;

Et 3^{es} M^{lle} Marie-Louise Perchard, actuellement sans domicile ni résidence connus en France;

Défaillante, faute par elle d'avoir constitué avoué;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, du sieur Clément Guichard, marinier, demeurant à Cunault, commune de Trèves-Cunault, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Louis Perchard, sus-nommé;

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé, par le ministère de M^e Bourdais, notaire à Gennes, commis par le jugement sus-énoncé, à la vente sur licitation des immeubles ci-après, en huit lots.

DÉSIGNATION.

1^{er} LOT.

Un logement, situé à Cunault, composé de chambre à cheminée, cabinet, écurie, tel, hangar, cave et petit jardin; le tout joignant le cimetière.

Sur la mise à prix de cinq cent cinquante francs, ci..... 550 fr.

2^{es} LOT.

Un jardin renfermé de murs, situé au même lieu, contenant environ trois ares trente centiares.

Sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci... 150

3^e LOT.

Un morceau de terre et vigne, au Champ-de-la-Croix, joignant d'un bout le Grand-Chemin et d'un côté François Besnard et Mithoir, d'une contenance d'environ trente-trois ares.

Sur la mise à prix de six cent cinquante francs, ci..... 650

4^e LOT.

Quatorze ares environ de terre, aux Terres-Françaises, joignant d'un côté Esnault et d'autre côté M. Dupuis.

Sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci..... 250

5^e LOT.

Cinquante-cinq ares environ de terre, aux Derfroux, joignant d'un côté M. Dupuis, d'autre côté veuve Aubin-Goujon.

Sur la mise à prix de onze cents francs, ci..... 1,100

6^e LOT.

Quatre ares quatre-vingts centiares de terre, à l'Gr-meu-Carré, joignant d'un côté Abel Esnault, d'autre côté veuve Toussaint Besnard.

Sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50

A reporter. 2,750

Report. 2,750

7^e LOT.

Onze ares environ de terre, aux Pierlés, joignant d'un côté M. Dupuis, d'autre côté René Esnault.

Sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci..... 250

8^e LOT.

Neuf ares environ de terre, au même lieu, joignant d'un côté Paul Sauvêtre, d'autre côté Louis Besnard.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200

Total des mises à prix: trois mille deux cents francs, ci..... 3,200

S'adresser, pour tous renseignements :

A M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, en l'étude duquel est déposé le cahier des charges;

A M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, poursuivant la vente;

A M^e LECOQ, avoué, co-licitant.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code civil.

Saumur, le vingt juin mil huit cent soixante-dix-neuf.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le trente juin mil huit cent soixante-dix-neuf, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
(357) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e HENRY LECOY, avoué à Saumur, rue d'Orléans, n° 60, successeur de M^e CALIÈRE.

A VENDRE

SUR LICITATION,

EN QUATRE LOTS.

En l'audience des criées du tribunal civil de Saumur :

1^o LA PROPRIÉTÉ DE L'ILE-D'ASNIÈRES

Avec toutes ses circonstances et dépendances;

2^o LE MARAIS DE DENIAU

Avec les batiments et les bois Existant sur la propriété;

3^o LE MARAIS DU BRILLAULT

4^o ET LA VIGNE-MARTIN

Le tout dépendant de la communauté ayant existé entre M. et M^{me} Silry, père et mère, et situé communes de Méron, d'Épiéds et de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Ces immeubles seront mis en vente sur les mises à prix suivantes, savoir :
L'île-d'Asnières, sur la mise à prix de soixante-neuf mille huit cents francs, ci..... 69,800 fr.

Le marais de Deniau, sur la mise à prix de vingt-quatre mille deux cents francs, ci..... 24,200

Le marais de Brillault, sur la mise à prix de quatre mille trois cents francs, ci..... 4,300

Et la Vigne-Martin, sur la mise à prix de deux mille deux cents francs, ci..... 2,200

Total des mises à prix: cent mille cinq cents francs, ci..... 100,500

L'adjudication aura lieu le samedi dix-neuf juillet mil huit cent soixante-dix-neuf, à midi précis.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e Henry LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur;

2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué co-licitant, à Saumur;

3^o Et à M^e ALBERT, avoué co-licitant, à Saumur. (358)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1^o La FERME DE LA BONDE, située commune de Vernantes, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, jardin, terres labourables, vignes et prés, d'une contenance d'environ 18 hectares;

2^o La FERME DE LA MORINERIE, située commune de Vernantes, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, terres labourables, vignes et prés, d'une contenance d'environ 11 hectares;

3^o UN MORCEAU DE TERRE, aux Grandes-Noues, commune de Saint-Lambert-des-Levés, contenant 3 hectares 65 ares 13 centiares, compris au cadastre sous le numéro 251, section D.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (330)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A CÉDER

Une des plus anciennes maisons de commerce de Saumur, pour la fabrication et la vente des VINS MOUSSEUX DE CHAMPAGNE, et la vente des VINS EN PIÈCES.

S'adresser à M. A. MORICE, propriétaire de cette maison, à Saint-Florent-sur-Thouet, près Saumur, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (331)

A CÉDER

FONDS DE SERRURERIE

Rue Saint-Nicolas, 48.

S'y adresser, à M. DROUHAU, ou à M. PICHAT, quai du Gaz.

A LOUER

GRANDS ET VASTES MAGASINS

BELLE CAVE

Pouvant servir de magasin.

Place du Roi-René.

S'adresser à M. PICHAT. (34)

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1879,

LA FERME

(EN CONSTRUCTION)

Dite du **CARREFOUR-ROSIÈRE**

Sise commune de Neuillé

(Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENIAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières commune d'Allonnes. (346)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.

Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. RENDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation,

Rue de l'Hotel-Dieu, n° 1.

S'adresser à M. E. PRESSIS, même maison.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

UN HOMME MARIE, muni de bons certificats, demande une place comme comptable ou employé dans une maison de commerce ou dans une administration.

S'adresser au bureau du journal.



INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois, avec douze magnifiques gravures : un splendide volume par an. *Nouvelles, Histoire, Science, Voyages, Beaux-Arts, Religion, Actualités, Morale irréprochable.* Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Berthon, Comminant, Victor Perceval, Deslys, R. de Navery, Verne, etc. — Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Poulquier, Gavarni, Johannot, Liz, MORIN, Vierge, G. Gilbert, etc. — COLLECTION des 30 premiers volumes, 4 fr. chacun; les volumes suivants, 3 fr. 42, 6 fr., et 7, 80 francs. Les volumes 43 et 44, 7 fr. et 8 fr. 50 francs. Envoi d'un numéro spécimen contre 30 centimes en timbres-poste.

Complément facultatif du MUSÉE.

MODES VRAIES

TRAVAIL EN FAMILLE

Le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille: Patrons, Modèles, Broderie, Crochet, Tapisserie, Tricot. Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnements en broderie. Paris, 7 fr. par an. Départements, franco, 8 fr. 50; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr. franco.

Bureaux: rue Saint-Roch, 29.

45^e Année. 1878.

ABONNEMENT ANNUEL COMMENCANT EN JANVIER.

MUSÉE SEUL

Paris 7 fr.

Départements... 8 50

MUSÉE et MODES réunis :

Paris 13 fr.

Départements... 16

(Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

Saumur, imprimerie P. GODET